REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/939

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et Radio classique, Le Figaro, Art Clair Editions et Télérama dans le cadre de l'exposition Hyppolite, Paul, Auguste, les Flandrin, artistes et frères et d'un avenant à la convention avec Arte présentée au Conseil municipal du 28 septembre 2020

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS: M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS: M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES:

2021/939 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON ET RADIO CLASSIQUE, LE FIGARO, ART CLAIR EDITIONS ET TELERAMA DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION HYPPOLITE, PAUL, AUGUSTE, LES FLANDRIN, ARTISTES ET FRERES ET D'UN AVENANT A LA CONVENTION AVEC ARTE PRESENTEE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon présentera à partir du 19 mai au 5 septembre 2021 une exposition intitulée *Hippolyte*, *Paul*, *Auguste*, *les Flandrin*, *artistes et frères*.

Hippolyte (1809-1864), Paul (1811-1902) et Auguste (1804-1842) Flandrin, trois frères, comptent parmi les peintres les plus importants originaires de Lyon au XIX^e siècle.

L'exposition propose de présenter leur travail à la lumière de récentes découvertes. Elle s'attache tout particulièrement au processus créateur des trois artistes et a pour ambition de renouveler le regard porté sur leur carrière.

Le principe d'un tel événement ne saurait se concevoir en un autre lieu au vu de l'importante collection conservée au Musée des beaux-arts de Lyon et de l'attachement des frères Flandrin à leur ville natale. En outre, l'exposition bénéficie des recherches et des analyses techniques menées pour l'actuel chantier de restauration du décor de l'église Saint-Germain-des-Prés à Paris réalisé par Hippolyte Flandrin. Monument phare du décor du XIX^e siècle ; il fera l'objet d'une projection numérisée immersive dans l'exposition afin d'en restituer les clefs aux visiteurs.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, les sociétés Radio classique, Le Figaro, Art Clair Editions et Télérama ont contacté la Ville de Lyon. Elles souhaitent notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un des outils de communication indispensables pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

Ces sociétés ont donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Radio Classique	 - Un module « coup de cœur » sur le site internet de Radio Classique au lancement de l'exposition - Une mise en avant de l'exposition par 2 speaks animateurs sur l'antenne de Radio Classique au lancement de l'exposition 	le logo de Radio Classique sur les documents de communication suivants : Les affiches format 120/174 Les affiches format 240/320 Les affiches format 60/80 Les affiches format 40/60 L'affichage digital Decaux en ville

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	Valorisation de l'apport de Radio Classique : 21 200 €HT soumis à une TVA de 20 %.	Les affichettes crochet sur le réseau TCL Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print) Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format numérique ou print) Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique Les insertions presse La signalétique interne de l'exposition La page du site internet du Musée consacrée à l'exposition 100 invitations pour « Le jour de votre choix ». Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 21 200 € HT dont 20 000 €HT soumis à une TVA de 20 % et 1 200 €non soumis à la TVA.
Le Figaro	- Un 1/8 de page quadri dans le Cahier ETVOUS du Figaro - Une reprise des contenus du Musée concernant l'exposition sur le site du Figaro, rubrique culture, dans la newsletter Figaro culture envoyée à 58000 abonnés, dans la newsletter Figaro WE envoyée à 73000 abonnés et via un post sur les réseaux sociaux du Figaro, un Post Social	La Ville de Lyon s'engage à positionner le logo du Figaro sur les documents de communication suivants : Les affiches format 120/174 Les affiches format 240/320 Les affiches format 60/80 Les affiches format 40/60 L'affichage digital Decaux en ville Les affichettes crochet sur le réseau TCL Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print) Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	Valorisation de l'apport de Le Figaro : 20 480 €HT, soumis à une TVA de 20 %	numérique ou print) Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique Les insertions presse La signalétique interne de l'exposition La page du site internet du Musée consacrée à l'exposition
		40 invitations pour « Le jour de votre choix ». Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon 20 480 €HT don 20.000 €HT soumis à une TVA de 20 % et 480 €non soumis à TVA.
ArtClair Editions	- Un encart publicitaire pleine page dans L'Œil n° 745 daté du mois de juillet-août 2021. - Un encart publicitaire quart de page dans le Journal des Arts daté du 25 juin 2021 - 3 jeux visant à valoriser l'exposition (en mettant en jeu une partie des dotations catalogues et invitations) seront organisés sur la période juin-juillet 2021 sur les pages FB du Journal des Arts et de L'Œil - 1 bannière Web top sur le JDA.fr, la semaine du 14 au 20 juin 2021	le logo de Artclair Éditions sur les documents de communication suivants : Les affiches format 120/174 Les affiches format 240/320 Les affiches format 60/80 Les affiches format 40/60 L'affichage digital Decaux en ville Les affichettes crochet sur le réseau TCL Les insertions presse La page du site internet du Musée consacrée à l'exposition 6 catalogues de l'exposition 40 invitations pour « Le jour de votre choix ».
	Valorisation de l'apport de	Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 10 701,80 €HT

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	Artclair Éditions : 10 701,80 €HT soumis à une TVA de 20 %	dont 10.000 €HT soumis à une TVA de 20 %, 221,80 soumis à un TVA de 5,5 % et 480 €non soumis à la TVA.
Télérama	Le Parrain s'engage à contribuer à la promotion de l'exposition selon le dispositif suivant : - 1 module dans l'Agenda des événements parution dans l'édition Télérama Natio - 1 espace dans notre newsletter « La Quotidienne » adressée à 110 000 inscrits avec lien vers votre site	le logo de Télérama sur les documents de communication suivants: Les affiches format 120/174 Les affiches format 240/320 Les affiches format 60/80 Les affiches format 40/60 L'affichage digital Decaux en ville Les affichettes crochet sur le réseau TCL Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print) Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format numérique ou print) Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique Les insertions presse La signalétique interne de l'exposition La page du site internet du Musée consacrée à l'exposition
	Valorisation de l'apport de Télérama : 20 240 €HT soumis à une TVA de 20 %	20 invitations le jour de votre choix. Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 20.240 €HT do 20.000 €HT soumis à une TVA de 20 % et 240 €non soumis à TVA.

Les parrainages sont formalisés dans les conventions jointes au rapport.

De plus, une convention avec Arte avait été présentée au Conseil municipal du 28 septembre 2020. Du fait de la situation sanitaire ayant entraîné la fermeture du musée, les contreparties établies dans cette convention n'ont pu être honorées. Un avenant à cette convention est présenté afin de définir un nouveau calendrier pour les contreparties. Le montant en reste à la même hauteur.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
		Contreparties déjà réalisées :
Arte	Apport déjà réalisé : - A l'antenne : 20 passages de séquences audiovisuelles d'environ 20 secondes - Sur internet : la diffusion autorisée de chacune des 2 séquences audiovisuelles sur la durée des expositions Valorisation de l'apport d'Arte : 75 000 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun	Contreparties déjà réalisées: - Insertion du logo d'ARTE sur les documents de communication relatifs à l'exposition « Drapé, Degas, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer » - 100 laissez passer à l'Exposition - 4 catalogues de l'Exposition Valorisation des contreparties réalisées pour l'exposition « Drapé, Degas, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer »: 13 866,84 € HT, dont 12 500,01 € HT assujettis à une TVA de 20 %, 166,84 € HT assujettis à une TVA de 5,5 % et 1.200 € non assujettis à la TVA - Insertion du logo d'ARTE sur les documents de communication relatifs à l'exposition « Picasso, baigneuses et baigneurs ». - 100 laissez passer à l'exposition Valorisation des contreparties réalisées pour l'exposition « Picasso » : 21 300 € HT, dont 20.000 € HT assujettis à une TVA de 20% et 1300 € non assujettis à la TVA. Contreparties restant à mettre en place : - Insertion du logo d'ARTE sur les documents de communication relatifs à l'exposition « Louis Bouquet » - 130 laissez-passer aux collections permanentes
		- 130 laissez-passer aux collections permanentes Valorisation des contreparties pour l'exposition «
		Louis Bouquet »: 5 265 € HT, dont 4.225 € HT
		assujettis à une TVA de 20 % et 1040 € non assujettis à la TVA.
		 Insertion du logo d'ARTE sur les documents de communication relatifs à l'exposition « Hippolyte, Paul et Auguste FLANDRIN » 80 laissez-passer à l'exposition Valorisation des contreparties pour l'exposition « Hippolyte, Paul et Auguste FLANDRIN » : 20.960 €HT dont 20.000 €HT assujettis à une TVA de 20 % et 960 €non assujettis à la TVA.
		Mise à disposition de l'auditorium du MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON et un espace dédicace pour 144 personnes pour deux opérations de communication d'ARTE avant le

31 décembre 2021.

Valorisation : 13 608 € HT assujettis à une TVA de 20%.

Valorisation de l'ensemble des contreparties consenties par La Ville de Lyon :
74 999,85 € HT, dont 70 333,01 € HT assujettis à une TVA de 20 %, 166,84 € HT assujettis à une TVA de 5,5 % et 4500 € non assujettis à la TVA.

Vu lesdites conventions;

Vu ledit avenant;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de parrainage susvisées établies entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et Radio classique, Le Figaro, Art Clair Editions et Télérama et dans le cadre de l'exposition *Hippolyte*, *Paul*, *Auguste*, *les Flandrin*, *artistes et frères* sont approuvées.
- 2- L'avenant établi entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts de Lyon et Arte st approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, seront prélevées sur les crédits du budget principal 2021, nature 6231, fonction 322, programme EXPOBA, opération PARRAIN.
- 5- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, seront imputées sur les crédits du budget principal 2021, natures 7062 et 7088, fonction 322, programme EXPOBA, opération PARRAIN.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET